

## MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mille treize, le 11 juin à 19 h 00

Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.

Date de la convocation :  
4 juin 2013

Conseillers en exercice :	26
Présents :	19
Procuration :	4
Votes :	23

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2013

### Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

### Absents représentés :

DELAIR Patrick à donné procuration à LEYDET Michel  
POUJOL Odile à donné procuration à MISTRAL Christiane.

Absents excusés : RICARD André, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19 h 00.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mai 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

## 1. Affaires financières

### 1.1. Fixation des tarifs séjour à Fontaine de Vaucluse (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

La commune d'Eyragues organise du 21 juillet au 27 juillet 2013 inclus, un séjour à Fontaine de Vaucluse, réservé aux enfants eyraguais de la tranche d'âge 9-11 ans.

Une consultation a été menée, et après analyse la proposition de l'association Vacances Evasion a été retenue.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'association Vacances Evasion, pour un montant de 356 € par participant pour le séjour et les activités, en camping à Fontaine de Vaucluse.

Le tarif comprend l'hébergement, la pension complète, les activités, le transport étant assuré par les parents.

Il est proposé que la commune prenne en charge une participation au séjour modulée en fonction de la capacité contributive des familles allant de 8 € par jour par personne à 30 € par jour par personne.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE l'organisation d'un séjour à Fontaine de Vaucluse pour les jeunes eyraguais, acheté pour un montant de 356 € par participant auprès de Vacances Evasion, qui se déroule du 21 juillet au 27 juillet 2013 à Fontaine de Vaucluse et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations correspondant ;

ACCEPTE l'attribution d'une participation au séjour déterminée selon la grille suivante :

	Quotient Familial	Montant de l'aide communale
Tranche 1	0-900 €	30 € par jour
Tranche 2	901-1500 €	15 € par jour
Tranche 3	Supérieur à 1501 €	8 € par jour

FIXE le tarif du séjour Fontaine de Vaucluse 2013 pour les familles à

146 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 1

251 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 2

300 € par enfant pour les familles relevant de la tranche 3

Etant précisé qu'en l'absence d'éléments permettant de déterminer le quotient familial (N° allocataire CAF, déclaration de revenus, ...) le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué par défaut à la famille.

Il est également précisé que le bénéficiaire de l'aide communale ne peut intervenir qu'une fois par an et par enfant.

## **1.2. Approbation de la convention de location avec la MFR de Beauchamp (D)**

Rapporteur : Françoise BASNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune organise et gère l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui se déroulera Domaine de Beauchamp du 5 juillet au 14 août 2013.

Il présente le projet de contrat de location des bâtiments utilisés au Domaine de Beauchamp : cuisine, réserve, réfectoire et salles de cours au rez-de-chaussée, sanitaire, salle de jeux et chambre n°8 à l'étage, les sanitaires extérieurs et le Parc.

Les locaux sont loués à la commune par l'association de la Maison Familiale Rurale pour la période du 5 juillet au 14 août 2013 et pour un montant de 4 500 € TTC.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix pour et une abstention (M. Michel GAVANON) :

**ACCEPTE** les conditions de location des locaux du Domaine de Beauchamp devant

accueillir le centre aéré municipal 2013, au tarif de 4 500 € TTC ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant.

## **1.3. Attribution d'une subvention pour la participation au 4L Trophy par deux étudiantes eyraguaises (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de leur participation au "4L Trophy" (rallye étudiant d'environ 6 000 km à destination de Marrakech et permettant de livrer des fournitures et du matériel scolaires à

destination des écoles les plus démunies du Maroc), deux étudiantes eyraguaises, mesdemoiselles Marion et Pauline Herrero ont sollicité une contribution de la Mairie d'Eyragues.

Il est proposé au Conseil d'accéder à cette demande et de leur octroyer une participation financière d'un montant de 250 €.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la demande de mesdemoiselles HERRERO,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer une subvention à mesdemoiselles Marion et Pauline HERRERO d'un montant de 250,00 € pour le financement de leur participation au 4L Trophy.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au versement de cette subvention.

## **2. Affaires Administratives**

### **2.1. Modification du Tableau des Effectifs (D)**

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est exposé au Conseil que comme suite aux évolutions du personnel, il y a lieu de rectifier le tableau des effectifs de la commune et d'approuver le nouveau tableau entérinant les évolutions suivantes :

- Modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 19h30 à 21h45
- Création d'un poste de rédacteur
- Création d'un poste d'adjoint technique en contrat aidé

L'ensemble des modifications ainsi apportées sont transcrites dans le tableau ci-après que le Conseil Municipal est invité à approuver :

Cat	Grade	Nb de postes	Nature Temps complet (TC) Temps non complet (TNC)	Durée (en heures)	Pourvu	Non Pourvu	Commentaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
C	Adjoint administratif de 2ème classe	1	TC	35	1		
C	Adjoint administratif de 2ème classe	1	TC	35	1		
C	Adjoint administratif de 1ère classe	1	TC	35	1		
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	TC	35		2	
B	Rédacteur	2	TC	35	1	1	Création de poste dans le cadre d'une promotion interne
B	Rédacteur principal 2ème classe	2	TC	35	2		
A	Attaché	1	TC	35		1	
A	Attaché principal	1	TC	35	1		
A	Directeur Général des Services (emploi fonctionnel)	1	TC	35		1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
C	Adjoint technique de 2ème classe	14	TC	35	11	3	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	30	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	31,23	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	21,67		1	
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	29	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	23,5	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	27,3	1		
C	Adjoint technique de 2ème classe	1	TNC	24,5		1	
C	Adjoint technique de 1ère classe	4	TC	35	2	2	
C	Adjoint technique Principal de 2ème classe	2	TC	35	2		
C	Agent de maîtrise	1	TC	35	1		
C	Agent de maîtrise principal	1	TC	35	1		
B	Technicien principal 2ème classe	1	TC	35		1	
A	Ingénieur Territorial	1	TC	35	1		
<b>FILIERE SOCIAL</b>							
C	Agent social de 1ère classe	1	TC	35	1		
C	ATSEM 1ère classe	1	TC	35	1		
C	ATSEM Principal 2ème classe	1	TC	35		1	
C	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	2	TC	35		2	
B	Educateur de jeunes enfants	1	TC	35	1		
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
B	ETAPS	1	TC	35		1	
B	ETAPS Principal 2ème classe	1	TC	35	1		
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>							
C	ASVP	1	TNC	8	1		
C	Brigadier	1	TC	35	1		
C	Brigadier chef principal	1	TC	35	1		
C	Chef de Police Municipale	1	TC	35	1		
<b>BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS</b>							
C	Adjoint administratif	1	TC	35,00		1	
C	Adjoint technique	1	TNC	24,50		1	
C	Adjoint technique	1	TNC	21,67		1	
C	Adjoint technique	1	TNC	21,75	1		Augmentation de la quotité horaire (+2,45h)
<b>EMPLOIS AIDES</b>							
C	Adjoint administratif	1	TC	35,00		1	
C	Adjoint technique	Conseil Municipal d'Eyragues 11 juin 2013			3,00	1	Compte-rendu
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>			<b>39</b>	<b>21</b>	

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de valider les modifications présentées,

**APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi modifié,

**DIT** que la présente délibération sera transmise au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

### **3. Biens – Patrimoine – Travaux**

#### **3.1. Avancement de travaux/projets (I)**

##### **3.1.1. projet "Collège / logements"**

##### **3.1.2. Restaurant scolaire**

##### **3.1.3. Route de Châteaurenard**

##### **3.1.4. Espace Michel**

##### **3.1.5. Boule Bleue**

### **4. Divers**

*Madame Yvette POURTIER expose au conseil le plan d'implantation des caméras de vidéosurveillance auquel a participé M. Max CHAUMEIL chef de la police municipale de Châteaurenard pour la définition des points stratégique, grâce au soutien de M. Bernard REYNES Député Maire de Châteaurenard.*

*Madame Madeleine JULLIAN fait remarquer que les abords de la déchèterie intercommunale sont très sales.*

*Monsieur Michel GAVANON rappelle aux conseillers que la soirée d'accueil des nouveaux eyraguais aura lieu le vendredi 5 juillet à 18h30 en salle des mariages.*

*Il rappelle également que l'Eyraguen est en préparation et que les articles doivent être remis très rapidement.*

*Il fait également part des remerciements à l'ensemble des conseillers pour l'organisation du repas lors de Marseille Provence 2013.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES